

21 DEC. 2020

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Extrait du registre des délibérations N° 59. 2020

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 11/12/2020

Séance du 16 décembre 2020.

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10 Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt le Vingt, le Seize Décembre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL-MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P,
GILHET B, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M.

Absents représentés : HOMBERT B procuration à SIEGEL R Absent : NICAISE V

**Objet : HERAULT ENERGIES – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT
D'ENERGIES, DE FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION
ENERGETIQUE**

VU la Directive Européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,
VU la Directive Européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
VU le Code de l'Energie,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics,

Considérant que la Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de l'Hérault et du Gard s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords cadres,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault (Hérault énergies) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :